

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 4.02.2016	Heure	Numéro 16.111	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission de gestion	Lié à : (Facultatif) ad 15.054
--	---

Titre :

Regroupement des services informatiques composant le réseau informatique public cantonal

Contenu :

Le Conseil d'État est chargé d'étudier le regroupement des services qui se partagent actuellement le domaine informatique public du canton.

Développement (obligatoire) :

L'organisation de l'informatique neuchâteloise repose principalement sur quatre services:

- Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN);
- Service informatique du secondaire 2 (SiS2);
- Centre électronique de gestion (CEG);
- Centre d'information, de gestion et d'économie de santé SA (CIGES SA).

La collaboration entre ces différents services semble bonne et devrait encore connaître une amélioration avec la mise en œuvre projetée par le gouvernement dès cette année d'une nouvelle vision de la gouvernance informatique neuchâteloise.

Le regroupement des plus importants de ces services a déjà été entrevu. Il a cependant été abandonné. Le moment nous paraît propice à ce que l'idée soit reprise. L'absence d'une unité informatique unique impose des schémas d'organisation compliqués dont il nous semble qu'on pourrait se passer en fédérant plus intimement tous ces services. Le rapprochement physique qui nous est proposé entre le SIEN et le CEG est un progrès et un important pas dans la direction que nous souhaitons. Il n'est cependant pas suffisant. L'amélioration du dialogue, la coordination sur le plan cantonal, l'efficacité et les économies recherchées ne se satisferont pas, à terme, d'une seule vision de la gouvernance informatique, même nouvelle.

Position du Conseil d'Etat:

Le Conseil d'État propose la transformation de la motion en postulat. Formellement, il s'oppose donc à la motion, qu'il accepte néanmoins sur le fond.

Comme indiqué en commission, le Conseil d'État accepte d'étudier le rapprochement des entités citées. Il insiste sur la priorité qu'il s'est donnée, avec les autorités de la Ville de Neuchâtel, de favoriser les collaborations concrètes par le rapprochement physique du SIEN et du CEG. Il ne souhaite pas non plus anticiper sur les résultats d'une telle étude en acceptant une motion et sans préciser que l'accord des entités concernées reste à vérifier.

L'urgence est demandée : Oui Non

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Jean-Bernard Wälti, président de la commission

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :